

# Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal Version Internet Séance du 12 avril 2019



L'an deux mille dix-neuf, le douze avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de BUSSANG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents :**

M. Alain VINEL, Maire ; MM. François ROYER, Bachir AID, Pascale SPINNHIRNY, Sylvie LOHNER, Adjoint ; MM. Louise VALDENAIRE, Solange GODEL, Louis CLAUDE, Manuel FIGUEIREDO, Mme Sonia SCHOENACH, Dominique MAURER, Conseillers Municipaux.

**Absents ou Excusés :**

MM. Marie-Lorraine PARMENTIER, Guy GODEL, Catherine BOILEAU-PILET, Maxime THOMAS, Nicole GREBERT, Anne-Caroline ERB et Vincent STEINER, Conseillers Municipaux.  
M. Francis MASSY, Conseiller Municipal, qui donne procuration à M. Bachir AID, Adjoint.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du même Code, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur Louis CLAUDE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.

Conformément à l'alinéa 2 du même article, Mademoiselle Marjorie BOZZOLO, Secrétaire de Mairie, a été choisie comme Secrétaire Adjointe.

*Compte rendu approuvé par le Secrétaire de séance,*

A BUSSANG, le 16 avril 2019

**Le Secrétaire de séance,**

**Monsieur Louis CLAUDE**

*La séance est ouverte à 20H30*

---

## ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 08 MARS 2019 :

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 08 mars dernier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE,**

**A l'unanimité**, le procès-verbal de la réunion en date du 08 mars 2019.

---

# Ordre du Jour

---

1. **URBANISME** – Droit de préemption urbain (2.3) – Information du Conseil Municipal ;
2. **DOMAINE ET PATRIMOINE** – Aliénations (3.2) – Cession d'un RENAULT MASCOTT;
3. **FONCTION PUBLIQUE** – Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T. (4.1) – création d'un poste d'adjoint technique à temps complet – Mise à jour du tableau des emplois avec suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
4. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Délégation de fonctions (5.4) – Délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;
5. **FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – Compte de gestion 2018 ;
6. **FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – Compte administratif 2018 ;
7. **FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – Affectation du résultat – Budget Commune;
8. **FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – Affectation du résultat – budget annexe de l'eau ;
9. **FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – Affectation du résultat – budget annexe de l'assainissement ;
10. **FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – Reversement du budget annexe de l'exploitation forestière au budget communal ;
11. **FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – Vote du budget primitif 2019 – Budget communal ;
12. **FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – Vote du budget primitif 2019 – Budget annexe de l'eau ;
13. **FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – Vote du budget primitif 2019 – Budget annexe de l'assainissement ;
14. **FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – Vote du budget primitif 2019 – Budget annexe de l'exploitation forestière ;
15. **FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – Vote du budget primitif 2019 – Budget annexe du fossoyage ;
16. **FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – Vote du budget primitif 2019 – Budget annexe Lotissement ;
17. **FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – Vote du budget primitif 2019 – Budget annexe lotissement « Derrière chez Blau » ;
18. **FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – Vote du budget primitif 2019 – Budget annexe lotissement « Le Pré du Porc » ;
19. **FINANCES LOCALES** – Fiscalité (7.2) – Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales – année 2019 ;
20. **FINANCES LOCALES** – Contributions budgétaires (7.6) – Participation syndicale budgétaire au SIVU tourisme Hautes-Vosges – année 2019 ;

21. **FINANCES LOCALES** – Contributions budgétaires (7.6) – Participation syndicale budgétaire au Syndicat Mixte pour l'informatisation communale dans le Département des Vosges – année 2019 ;
22. **FINANCES LOCALES** – Contributions budgétaires (7.6) – Participation syndicale budgétaire au Syndicat Intercommunal de Bâtiments des services d'incendie et de secours des Communes de la Haute Moselle – année 2019 ;
23. **FINANCES LOCALES** – Contributions budgétaires (7.6) – Participation syndicale budgétaire au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non collectif – année 2019 ;
24. **FINANCES LOCALES** – Divers (7.10) – Remboursement de trop perçu de la taxe d'aménagement ;
25. **FINANCES LOCALES** – Divers (7.10) – Indemnités de gardiennage de l'Eglise communale (Monsieur Gilbert BIANCHI) ;
26. **FINANCES LOCALES** – Divers (7.10) – Acceptation de remboursement suite à sinistre ;
27. **DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES** – Aménagement du territoire (8.4) – Programme de travaux d'enfouissement des réseaux BT et TELECOM au centre bourg : Génie civil du réseau téléphonique ;
28. **DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES** – Aménagement du territoire (8.4) – Programme de travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public en centre bourg ;
29. **DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES** – Aménagement du territoire (8.4) – Programme de travaux de rénovation des trottoirs rue du 3<sup>ème</sup> RTA avec création d'un parking latéral ;
30. **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES** – Autres domaines de compétences des communes (9.1) – Service de restauration scolaire – Avenant à la convention avec la boucherie VILLEMIN ;
31. **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES** – Vœux et motions (9.4) – Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune ;
32. **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES** – Autres domaines de compétences des communes (9.1) – Désignation d'un référent station verte ;
33. Affaires diverses.



## **1. URBANISME – Droit de préemption urbain (2.3) – Information du Conseil Municipal :**

### **Délibération n° 014/2019**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des déclarations d'intention d'aliéner soumises à l'un des droits de préemption prévu par le Code de l'Urbanisme sur lesquelles il a été amené à se prononcer personnellement en vertu d'une délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal par délibération n°045/2014, à savoir :

- ❶ Un immeuble bâti sis 14, rue des Chêvres - Cadastéré : Section AB – Parcelle n°268 - pour une contenance totale de 274 m<sup>2</sup> - que les consorts PERRIN souhaitent vendre 90.000,00 €.
- ❷ Un immeuble bâti sis 38B, rue Lutembacher - Cadastéré : Section AE – Parcelle n°114 - pour une contenance totale de 908 m<sup>2</sup> - que les consorts BLAISON souhaitent vendre 66.000,00 €.
- ❸ Un immeuble bâti sis 5, rue de Bussonrupt - Cadastéré : Section AB – Parcelles n°275 et 276 – au lieudit « Le Village» - pour une contenance totale de 1138 m<sup>2</sup> - que les consorts GAIDOT souhaitent vendre 36.000,00 €.

*Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas paru opportun d'exercer le droit de préemption de la commune pour chacun de ces projets*

## **2. DOMAINE ET PATRIMOINE – Aliénations (3.2) – Cession d'un RENAULT MASCOTT :**

### **Délibération n° 015/2019**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à l'affichage en mairie d'une annonce concernant la vente d'un véhicule RENAULT MASCOTT, une proposition est parvenue en mairie à un particulier qui propose de racheter notre véhicule moyennant la somme de 1.200,00 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE** de céder le **véhicule** de marque « RENAULT MASCOTT » datant de 2002 et acquis le 10 juin 2005 (Inventaire n°2005-280) à Monsieur .... moyennant la somme de **1.200,00 €** ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de donner, à sa décision, la suite qu'elle comporte.

**3. FONCTION PUBLIQUE – Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T. (4.1) – création d'un poste d'adjoint technique à temps complet – Mise à jour du tableau des emplois avec suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet :**

**Délibération n° 016/2019**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs afin de pourvoir au remplacement de l'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe actuellement en disponibilité pour convenances personnelles.

Il ajoute que le recrutement sur ce grade ayant été infructueux, il propose au Conseil Municipal de supprimer ce poste pour en créer un nouveau d'adjoint technique qui sera pourvu par intégration directe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 26 mars 2019,

Le Maire propose à l'assemblée,

- La création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019,
- La suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE** D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée aux dates précitées ;

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2019.

**4. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Délégation de fonctions (5.4) – Délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire en matière de marchés publics :**

**Délibération n° 017/2019**

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des marchés publics passés en vertu d'une délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal par délibération n°**046/2014** en date du 04 avril 2014 :

► **Marché public à procédure adaptée : Création d'une route forestière en forêt communale de BUSSANG :**

Conclusion d'un marché public à procédure adaptée de travaux pour la création d'une route forestière en forêt communale de BUSSANG avec la SARL Thierry NICOLLET.

Il ajoute que le montant des travaux s'élève à la somme de 34.910,00 € HT.

**5. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – Compte de gestion 2018 :**

**Délibération n° 018/2019**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice écoulé, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats, le compte de tiers ainsi que l'état des actifs, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur Municipal ait repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été prescrites de passer dans leurs écritures,

**CONSIDERANT** que toutes les opérations de dépenses et de recettes ont été reportées et que leur régularité en est reconnue,

**STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

**STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE, à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Receveur Municipal visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **6. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – Compte administratif 2018 :**

### **Délibération n° 019/2019**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Réuni sous la présidence de Monsieur François ROYER, désigné par vote, et délibérant sur les comptes administratifs dressés par Monsieur Alain VINEL, Maire.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice écoulé,

**Après que Monsieur le Maire se soit retiré, et**

Après avoir passé au vote :

#### **APPROUVE LES COMPTES ADMINISTRATIFS :**

- **BUDGET COMMUNE** : ..... **Par 10 voix pour et 1 abstention (Dominique MAURER)**
- **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT** : ..... **Par 10 voix pour et 1 abstention (Dominique MAURER)**
- **BUDGET ANNEXE EAU** : ..... **Par 10 voix pour et 1 abstention (Dominique MAURER)**
- **BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIERE** : ..... **Par 10 voix pour et 1 abstention (Dominique MAURER)**
- **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT** : ..... **Par 10 voix pour et 1 abstention (Dominique MAURER)**
- **BUDGET ANNEXE FOSSOYAGE** : ..... **Par 10 voix pour et 1 abstention (Dominique MAURER)**
- **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « DERRIERE CHEZ BLAU »** : ..... **Par 10 voix pour et 1 abstention (Dominique MAURER)**
- **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE PRE DU PORC »** : **Par 10 voix pour et 1 abstention (Dominique MAURER)**

**Lesquels peuvent être présentés ainsi :**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
<b>BUDGET COMMUNE</b>						
Résultat report	-	15.696,26 €	-	54.398,53 €	-	70.094,79 €
Opérations de l'exercice	738.438,43 €	531.609,84 €	1.507.256,67 €	1.890.302,76 €	2.245.695,10 €	2.421.912,60 €
<b>TOTAUX</b>	<b>738.438,43 €</b>	<b>547.306,10 €</b>	<b>1.507.256,67 €</b>	<b>1.944.701,29 €</b>	<b>2.245.695,10 €</b>	<b>2.492.007,39 €</b>
Résultat de clôture	191.132,33 €	-	-	437.444,62 €	-	246.312,29 €
Reste à réaliser	144.296,76 €	83.354,13 €	-	-	144.296,76 €	83.354,13 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>335.429,09 €</b>	<b>83.354,13 €</b>	<b>-</b>	<b>437.444,62 €</b>	<b>144.296,76 €</b>	<b>329.666,42 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>252.074,96 €</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>437.444,62 €</b>	<b>-</b>	<b>185.369,66 €</b>

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT</b>						
Résultat reporté	-	65.389,16 €	-	46.415,35 €	-	111.804,51 €
Opérations de l'exercice	187.581,77 €	188.055,59 €	170.363,64 €	203.762,17 €	357.945,41 €	391.817,76 €
<b>TOTAUX</b>	<b>187.581,77 €</b>	<b>253.444,75 €</b>	<b>170.363,64 €</b>	<b>250.177,52 €</b>	<b>357.945,41 €</b>	<b>503.622,27 €</b>
Résultat de clôture	-	65.862,98 €	-	79.813,88 €	-	145.676,86 €
Reste à réaliser	19.876,00 €	-	-	-	19.876,00 €	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>19.876,00 €</b>	<b>65.862,98 €</b>	<b>-</b>	<b>79.813,88 €</b>	<b>19.876,00 €</b>	<b>145.676,86 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>-</b>	<b>45.986,98 €</b>	<b>-</b>	<b>79.813,88 €</b>	<b>-</b>	<b>125.800,86 €</b>
<b>BUDGET ANNEXE EAU</b>						
Résultat reporté	-	17.953,15 €	-	30.624,80 €	-	48.577,95 €
Opérations de l'exercice	181.958,01 €	203.248,52 €	125.370,53 €	159.601,14 €	307.328,54 €	362.849,66 €
<b>TOTAUX</b>	<b>181.958,01 €</b>	<b>221.201,67 €</b>	<b>125.370,53 €</b>	<b>190.225,94 €</b>	<b>307.328,54 €</b>	<b>411.427,61 €</b>
Résultat de clôture	-	39.243,66 €	-	64.855,41 €	-	104.099,07 €
Reste à réaliser	32.160,79 €	46.367,33 €	-	-	32.160,79 €	46.367,33 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>32.160,79 €</b>	<b>85.610,99 €</b>	<b>-</b>	<b>64.855,41 €</b>	<b>32.160,79 €</b>	<b>150.466,40 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>-</b>	<b>53.450,20 €</b>	<b>-</b>	<b>64.855,41 €</b>	<b>-</b>	<b>118.305,61 €</b>
<b>BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIERE</b>						
Résultat reporté	-	21.110,44 €	-	27.526,65 €	-	48.637,09 €
Opérations de l'exercice	13.318,09 €	16.725,67 €	283.914,66 €	206.135,58 €	297.232,75 €	222.861,25 €
<b>TOTAUX</b>	<b>13.318,09 €</b>	<b>37.836,11 €</b>	<b>283.914,66 €</b>	<b>233.662,23 €</b>	<b>297.232,75 €</b>	<b>271.498,34 €</b>
Résultat de clôture	-	24.518,02 €	50.252,43 €	-	25.734,41 €	-
Reste à réaliser	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>-</b>	<b>24.518,02 €</b>	<b>50.252,43 €</b>	<b>-</b>	<b>25.734,41 €</b>	<b>-</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>-</b>	<b>24.518,02 €</b>	<b>50.252,43 €</b>	<b>-</b>	<b>25.734,41 €</b>	<b>-</b>
<b>BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT</b>						
Résultat reporté	45.556,73 €	-	-	49.226,33 €	45.556,73 €	49.226,33 €
Opérations de l'exercice	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>45.556,73 €</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>49.226,33 €</b>	<b>45.556,73 €</b>	<b>49.226,33 €</b>
Résultat de clôture	45.556,73 €	-	-	49.226,33 €	-	3.669,60 €
Reste à réaliser	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>45.557,03 €</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>49.226,33 €</b>	<b>-</b>	<b>3.669,60 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>45.557,03 €</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>49.226,33 €</b>	<b>-</b>	<b>3.669,60 €</b>
<b>BUDGET ANNEXE FOSSOYAGE</b>						
Résultat reporté	-	-	-	24,04 €	-	24,04 €
Opérations de l'exercice	-	-	2.117,06 €	2.866,00 €	2.117,06 €	2.866,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2.117,06 €</b>	<b>2.890,04 €</b>	<b>2.117,06 €</b>	<b>2.890,04 €</b>
Résultat de clôture	-	-	-	772,98 €	-	772,98 €
Reste à réaliser	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>772,98 €</b>	<b>-</b>	<b>772,98 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>772,98 €</b>	<b>-</b>	<b>772,98 €</b>
<b>BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DERRIERE CHEZ BLAU</b>						
Résultat reporté	86.701,83 €	-	-	1.238,59 €	86.701,83 €	1.238,59 €
Opérations de l'exercice	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>86.701,83 €</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1.238,59 €</b>	<b>86.701,83 €</b>	<b>1.238,59 €</b>
Résultat de clôture	86.701,83 €	-	-	1.238,59 €	85.463,24 €	-
Reste à réaliser	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>86.701,83 €</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1.238,59 €</b>	<b>85.463,24 €</b>	<b>-</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>86.701,83 €</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1.238,59 €</b>	<b>85.463,24 €</b>	<b>-</b>
<b>BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE PRE DU PORC</b>						
Résultat reporté	-	-	-	-	-	-
Opérations de l'exercice	-	-	3.268,80 €	-	3.268,80 €	-
<b>TOTAUX</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3.268,80 €</b>	<b>-</b>	<b>3.268,80 €</b>	<b>-</b>
Résultat de clôture	-	-	3.268,80 €	-	3.268,80 €	-
Reste à réaliser	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3.268,80 €</b>	<b>-</b>	<b>3.268,80 €</b>	<b>-</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3.268,80 €</b>	<b>-</b>	<b>3.268,80 €</b>	<b>-</b>

## 7. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – Affectation du résultat – Budget Commune :

### Délibération n° 020/2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'excédent de recettes en 2018 sur le Budget Communal est de **437.444,62 €**.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

*Conformément à l'avis émis par la Commission toutes confondues lors de sa séance en date du 06 avril 2019 ;*

**DECIDE** d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2018 soit **437.444,62 €** au financement des dépenses d'investissement 2019 (article 106 du Budget Primitif 2019).

**8. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – Affectation du résultat – budget annexe de l'eau :**

**Délibération n° 021/2019**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'excédent de recette en 2018 sur le Budget annexe de l'Eau est de **64.855,41 €** (résultat de clôture) et qu'il convient d'affecter ce résultat.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

**DECIDE** d'affecter une partie de l'excédent d'exploitation 2018 soit **50.000,00 €** au financement des dépenses d'investissement 2019 (article 106 du Budget Primitif 2019), le reste étant repris en section de fonctionnement au Budget Primitif de l'Eau 2019 soit **14.855,41 €** (article 002 du Budget Primitif 2019).

**9. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – Affectation du résultat – budget annexe de l'assainissement :**

**Délibération n° 022/2019**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'excédent de recette en 2018 sur le Budget annexe de l'Assainissement est de **79.813,88 €** (résultat de clôture) et qu'il convient d'affecter ce résultat.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

**DECIDE** d'affecter une partie de l'excédent d'exploitation 2018 soit **63.936,43 €** au financement des dépenses d'investissement 2019 (article 106 du Budget Primitif 2019), le reste étant repris en section de fonctionnement au Budget Primitif de l'Assainissement 2019 soit **15.877,45 €** (article 002 du Budget Primitif 2019).

**10. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – Reversement du budget annexe de l'exploitation forestière au budget communal :**

**Délibération n° 023/2019**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prélever sur le Budget annexe Exploitation Forestière, un montant de **74.822,14 €**, compte tenu de l'excédent d'exploitation 2018, afin de le reverser au Budget Communal, selon les modalités suivantes :

▶ <b><u>Budget annexe Exploitation Forestière :</u></b>	
D. Article 6522 « reversement au Budget Général » .....	<b>74.822,14 €</b>
▶ <b><u>Budget Communal :</u></b>	
R. Article 7551 « Excédent budgets annexes » .....	<b>74.822,14 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

*Conformément à l'avis émis par la Commission toutes confondues lors de sa séance en date du 06 avril 2019 ;*

**DECIDE** de reverser la somme de **74.822,14 €** du Budget annexe Exploitation Forestière au Budget Communal selon les modalités précitées.

**11. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – Vote du budget primitif 2019 – Budget communal :**

**Délibération n° 024/2019**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**Par 11 voix pour et 1 abstention (Dominique MAURER),**

*Conformément à l'avis émis par la Commission toutes confondues lors de sa séance en date du 06 avril 2019 ;*

**VOTE** le Budget Primitif Communal 2019 tel que présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

▶ Section de fonctionnement :

→ Recettes..... **1.756.990,00 €**  
→ Dépenses..... **1.756.990,00 €**

▶ Section d'investissement :

→ Recettes..... **1.395.424,00 €**  
→ Dépenses..... **1.395.424,00 €**

**12. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – Vote du budget primitif 2019 – Budget annexe de l'eau :**

**Délibération n° 025/2019**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

*Conformément à l'avis émis par la Commission toutes confondues lors de sa séance en date du 05 avril 2019 ;*

**Par 11 voix pour et 1 abstention (Dominique MAURER),**

**VOTE** le Budget Primitif Eau 2019 tel que présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

▶ Section de fonctionnement :

→ Recettes..... **167.456,00 €**  
→ Dépenses..... **167.456,00 €**

▶ Section d'investissement :

→ Recettes..... **285.114,00 €**  
→ Dépenses..... **285.114,00 €**

**13. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – Vote du budget primitif 2019 – Budget annexe de l'assainissement :**

**Délibération n° 026/2019**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**Par 11 voix pour et 1 abstention (Dominique MAURER),**

*Conformément à l'avis émis par la Commission toutes confondues lors de sa séance en date du 05 avril 2019 ;*

**VOTE** le Budget Primitif Assainissement 2019 tel que présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

▶ Section de fonctionnement :



→ Recettes.....	212.211,00 €
→ Dépenses.....	212.211,00 €
▶ <u>Section d'investissement :</u>	
→ Recettes.....	201.405,00 €
→ Dépenses.....	201.405,00 €

**14. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – Vote du budget primitif 2019 – Budget annexe de l'exploitation forestière :**

**Délibération n° 027/2019**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour et 1 abstention (Dominique MAURER),

Conformément à l'avis émis par la Commission toutes confondues lors de sa séance en date du 06 avril 2019 ;

**VOTE** le Budget Primitif Exploitation Forestière 2019 tel que présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

▶ <u>Section de fonctionnement :</u>	
→ Recettes.....	229.789,00 €
→ Dépenses.....	229.789,00 €
▶ <u>Section d'investissement :</u>	
→ Recettes.....	57.522,00 €
→ Dépenses.....	57.522,00 €

**15. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – Vote du budget primitif 2019 – Budget annexe du fossoyage :**

**Délibération n° 028/2019**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

Conformément à l'avis émis par la Commission toutes confondues lors de sa séance en date du 06 avril 2019 ;

**VOTE** le Budget Primitif Service Fossoyage 2019 tel que présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

▶ <u>Section de fonctionnement :</u>	
→ Recettes.....	2.300,00 €
→ Dépenses.....	2.300,00 €

**16. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – Vote du budget primitif 2019 – Budget annexe Lotissement :**

**Délibération n° 029/2019**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

Conformément à l'avis émis par la Commission toutes confondues lors de sa séance en date du 06 avril 2019 ;

**VOTE** le Budget Primitif Lotissement 2019 tel que présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

▶ <u>Section de fonctionnement :</u>	
→ Recettes.....	94.783,06 €
→ Dépenses.....	91.113,46 €

→ Excédent.....	3.669,60 €
<b>▶ Section d'investissement :</b>	
→ Recettes.....	91.113,46 €
→ Dépenses.....	91.113,46 €

**17. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – Vote du budget primitif 2019 – Budget annexe lotissement « Derrière chez Blau » :**

**Délibération n° 030/2019**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

Conformément à l'avis émis par la Commission toutes confondues lors de sa séance en date du 06 avril 2019 ;

**VOTE** le Budget Primitif Lotissement « **Derrière chez Blau** » 2019 tel que présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

<b>▶ Section de fonctionnement :</b>	
→ Recettes.....	161.606,52 €
→ Dépenses.....	161.606,52 €
 <b>▶ Section d'investissement :</b>	
→ Recettes.....	161.605,52 €
→ Dépenses.....	161.605,52 €

**18. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – Vote du budget primitif 2019 – Budget annexe lotissement « Le Pré du Porc » :**

**Délibération n° 031/2019**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

Conformément à l'avis émis par la Commission toutes confondues lors de sa séance en date du 06 avril 2019 ;

**VOTE** le Budget Primitif Lotissement « le Pré du Porc » 2019 tel que présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

<b>▶ Section de fonctionnement :</b>	
→ Recettes.....	890.897,40 €
→ Dépenses.....	890.897,40 €
 <b>▶ Section d'investissement :</b>	
→ Recettes.....	591.752,40 €
→ Dépenses.....	591.752,40 €

**19. FINANCES LOCALES – Fiscalité (7.2) – Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales – année 2019 :**

**Délibération n° 032/2019**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**Par 11 voix pour et 1 abstention (Dominique MAURER),**

Conformément à l'avis émis par la Commission toutes confondues lors de sa séance en date du 06 avril 2019 ;

**DECIDE** de fixer, pour 2019, les mêmes taux d'imposition applicables en 2018, soit :

▶ Taxe d'habitation : ..... **22,82 %**

➔ Taxe foncier bâti : .....	14,57 %
➔ Taxe foncier non bâti : .....	24,87 %
➔ Taux CFE : .....	22,49 %

**20. FINANCES LOCALES – Contributions budgétaires (7.6) – Participation syndicale budgétaire au SIVU tourisme Hautes-Vosges – année 2019 :**

**Délibération n° 033/2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du SIVU Tourisme Hautes Vosges a décidé de fiscaliser la participation des communes membres.

Il ajoute qu'il est laissé la possibilité aux communes de payer la contribution 2019 soit directement sur le budget de la commune sous forme de subvention ou par une participation fiscalisée.

Aussi, il précise que, pour l'exercice 2019, le montant de la participation de la Commune s'élève à 16.336,00 € comme en 2018.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**S'OPPOSE** à la fiscalisation de la contribution communale due au SIVU Tourisme Hautes Vosges au titre de l'exercice 2019,

**DIT** que cette contribution sera versée par le biais d'une participation budgétaire,

**DECIDE** de l'inscription à l'article 6554 du budget primitif 2019 d'un montant de **16.336,00 €** au titre de la participation syndicale budgétaire due au SIVU Tourisme Hautes Vosges.

**21. FINANCES LOCALES – Contributions budgétaires (7.6) – Participation syndicale budgétaire au Syndicat Mixte pour l'informatisation communale dans le Département des Vosges – année 2019 :**

**Délibération n° 034/2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges (SMIC) a fixé, pour l'exercice 2019, le montant de la participation de la Commune à **765,00 €**.

Il rappelle que le montant de la participation de la Commune en 2018 s'élevait à **780,00 €**.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

**DECIDE** de l'inscription à l'article 6554 du Budget Primitif 2019 d'un montant de **765,00 €** au titre de la participation syndicale budgétaire au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges.

**22. FINANCES LOCALES – Contributions budgétaires (7.6) – Participation syndicale budgétaire au Syndicat Intercommunal de Bâtiments des services d'incendie et de secours des Communes de la Haute Moselle – année 2019 :**

**Délibération n° 035/2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Bâtiments des Services d'Incendie et de Secours des communes de la Haute Moselle (S.I.B.S.I.S.) a fixé pour l'exercice 2019, le montant de la participation de la commune à 7.075,66 €.

Il ajoute que la participation 2018 s'élevait à la somme de 2.845,44 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE** de l'inscription à l'article 6554 au Budget Primitif 2019 d'un montant de **7.075,66 €** au titre de la participation syndicale budgétaire de la commune au Syndicat Intercommunal de Bâtiments des Services d'Incendie et de Secours des communes de la Haute Moselle.

**23. FINANCES LOCALES – Contributions budgétaires (7.6) – Participation syndicale budgétaire au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non collectif – année 2019 :**

**Délibération n° 036/2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non collectif a fixé, pour l'exercice 2019, le montant de la participation de la Commune à de la participation de la Commune à **80,00 €**.

Il précise que la présente participation est égale à celle de 2018.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE** de l'inscription à l'article 6554 du Budget Primitif 2019 d'un montant de **80,00 €** au titre de la participation syndicale budgétaire au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non collectif.

**24. FINANCES LOCALES – Divers (7.10) – Remboursement de trop perçu de la taxe d'aménagement :**

**Délibération n° 037/2019**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à une erreur de dénomination d'une construction, la taxe d'aménagement d'un montant de 430,68 € a été indûment facturée.

De fait et à titre de régularisation, il conviendrait de rembourser à l'intéressé cette somme indûment perçue par titre n°73 en date du 03 mars 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE** de rembourser la somme de 430,68 € à Monsieur .....,

**PRECISE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget.

**25. FINANCES LOCALES – Divers (7.10) – Indemnités de gardiennage de l'Eglise communale (Monsieur Gilbert BIANCHI) :**

**Délibération n° 038/2019**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, depuis 2004, Monsieur Gilbert BIANCHI, demeurant 2, rue du Gros Pont à Bussang, est indemnisé pour ses fonctions de gardien de l'église communale, sachant que celui-ci se charge notamment de l'ouverture et de la fermeture des portes de l'église communale.

Il ajoute que le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été valorisé depuis 2018, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent et est fixé en 2019 à 479,86 €.

En conséquence, il propose d'attribuer, à Monsieur BIANCHI, une indemnité de 479,86 € pour l'année 2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE** de fournir une indemnité de gardiennage de l'église communale à Monsieur Gilbert BIANCHI, résidant dans la commune, de **479,86 €** pour l'année 2019.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

**26. FINANCES LOCALES – Divers (7.10) – Acceptation de remboursement suite à sinistre :**

**Délibération n° 039/2019**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'accepter le remboursement de 11.629,41 € de l'assurance CIADE correspondant au solde du remboursement de la réfection de la toiture du complexe suite aux intempéries du 2 janvier 2018.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE** d'accepter le remboursement mentionné,

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

**27. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – Aménagement du territoire (8.4) – Programme de travaux d'enfouissement des réseaux BT et TELECOM au centre bourg : Génie civil du réseau téléphonique :**

**Délibération n° 040/2019**

Monsieur le Maire présente le projet de génie civil du réseau téléphonique suite aux travaux d'enfouissement des réseaux BT et TELECOM au Centre Bourg.

Il précise que, dans le cadre d'un projet de génie civil du réseau téléphonique, Orange réalise le câblage et le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges réalise le génie civil. Par application de la décision du comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges du 19 juin 2018, le Syndicat finance la surlargeur de fouille (ouverture de la fouille, matériaux) et la commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel.

Monsieur le Maire précise que le montant de ce projet s'élève à 46.931,41 € HT et que la participation de la commune, selon la répartition citée ci-dessus s'élève à 20.122,01 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

*Conformément à l'avis émis par la Commission « toutes confondues » lors de sa séance en date du 06 avril 2019,*

**APPROUVE** le projet tel qu'il est présenté ;

**AUTORISE** la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage ;

**SS'ENGAGE** à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite.

**28. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – Aménagement du territoire (8.4) – Programme de travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public en centre bourg :**

**Délibération n° 041/2019**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que, afin d'être en adéquation avec le programme de travaux d'enfouissement des réseaux BT et TELECOM au centre bourg en collaboration avec le SDEV, il conviendrait d'enfourer également le réseau d'éclairage public à cet endroit.

Il précise que le programme de travaux serait le suivant :

→Programme de travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public en Centre Bourg..... 147.632,30 € HT

Il précise que ce montant pourrait être ramené à 96.372,50 € HT si les travaux étaient réalisés en parallèle de l'enfouissement des autres réseaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

*Conformément à l'avis émis par la Commission « toutes confondues » lors de sa séance en date du 06 avril 2019,*

**APPROUVE** le programme de travaux tel que présenté ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y relatifs ;

**SOLLICITE** à cet effet, les aides financières auxquels ces travaux pourraient prétendre notamment ;

**PRECISE** que ces travaux seront intégralement financés par la Commune en cas de non attribution de subvention ;

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus et inscrits au Budget Primitif 2019.

**29. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – Aménagement du territoire (8.4) – Programme de travaux de rénovation des trottoirs rue du 3<sup>ème</sup> RTA avec création d'un parking latéral :**

**Délibération n° 042/2019**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que, en 2017, un programme de travaux de rénovation et de mise aux normes des trottoirs rue du 3<sup>ème</sup> RTA avait été engagé.

Il ajoute que cette mise aux normes ne concernait qu'un côté de la rue et qu'il conviendrait aujourd'hui de procéder à la même opération de l'autre côté et de créer un parking latéral face à la boucherie.

Il précise que le programme de travaux serait le suivant :

→ Programme de travaux de rénovation des trottoirs rue du 3<sup>ème</sup> RTA avec création d'un parking latéral.....43.768,00 € HT

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

*Conformément à l'avis émis par la Commission « toutes confondues » lors de sa séance en date du 06 avril 2019,*

**APPROUVE** le programme tel que présenté ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y relatifs ;

**SOLLICITE** à cet effet, les aides financières auxquels ces travaux pourraient prétendre notamment ;

**PRECISE** que ces travaux seront intégralement financés par la Commune en cas de non attribution de subvention ;

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus et inscrits au Budget Primitif 2019.

**30. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – Autres domaines de compétences des communes (9.1) – Service de restauration scolaire – Avenant à la convention avec la boucherie VILLEMIN :**

**Délibération n° 043/2019**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, depuis 2013, les repas servis au service de Restauration Scolaire sont préparés par la « Boucherie charcuterie traiteur VILLEMIN » gérée par Monsieur Alexandre VILLEMIN.

Il ajoute que Monsieur VILLEMIN s'est mis en relation avec lui afin de faire évoluer la tarification prévue à l'article 3 de la convention de restauration scolaire.

Il précise que ce tarif passerait, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, de 4,25 € à 4,30 € sans répercussion sur le prix payé par les usagers du service qui demeurerait à 4,50 €.

Il donne lecture du projet d'avenant.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de l'avenant à intervenir avec Monsieur Alexandre VILLEMIN, propriétaire de la « Boucherie charcuterie traiteur VILLEMIN » pour la fourniture, dans les locaux de l'école, de repas variés et équilibrés dans le cadre du service de restauration scolaire de la commune ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant ;

**PRECISE** que le tarif forfaitaire applicable au service de restauration scolaire reste à **4,50 €** par repas pour les enfants scolarisés et domiciliés à BUSSANG.

### **31. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – Vœux et motions (9.4) – Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune :**

#### **Délibération n° 044/2019**

Monsieur le Maire expose :

VU l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020 ;

CONSIDERANT le non-respect de ce contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDERANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration et la Fédération Nationale des Communes Forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Communes Forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDERANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes Forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDERANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDERANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que génèrerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDERANT que la libre administration des communes est bafouée ;

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE** de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP,

**DECIDE** d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

### **32. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – Autres domaines de compétences des communes (9.1) – Désignation d'un référent station verte :**

#### **Délibération n° 045/2019**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un référent auprès de la Fédération Française des Stations Vertes.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir procédé au vote,

**DÉSIGNE** à la majorité absolue des suffrages : **Monsieur François ROYER** en qualité de référent auprès de la Fédération Française des Stations Vertes.

**33. Affaires diverses :**

- ❶ Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la lettre de remerciement des élèves de CE2, CM1 et CM2 pour le financement des séances de ski.
- ❷ Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'Assemblée Délibérante de la lettre de remerciement des Etablissements Français du Sang Grand Est pour le bon déroulement de la dernière collecte à BUSSANG.

*La séance est levée à 22h30*

